

((4632 signes))

La colère gronde chez les céréaliers

Réunis à l'appel de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), en Assemblée extraordinaire le 1^{er} juillet 2009 à Chiètres FR, les céréaliculteurs ont affiché leur ras-le-bol face au manque de considération de l'Administration fédérale. Empressé de faire pression sur les prix lorsque ceux-ci augmentaient en 2007, le Département fédéral de l'économie (DFE) ne bouge pas alors que les prix chutent et que la situation économique du secteur céréalier est préoccupante. Les délégués exigent que la Confédération prenne des mesures urgentes en faveur du secteur céréalier suisse.

Au vu de la situation précaire du marché des céréales, les délégués de la FSPC ont établi un catalogue d'exigences afin de maintenir la production céréalière en Suisse. La situation économique difficile se caractérise notamment par une importante réduction des prix payés aux producteurs, une augmentation des coûts de production, ainsi qu'une compensation partielle insuffisante au travers des paiements directs. En effet, si la baisse du produit brut se chiffre à quelques Fr. 600.-/ha, l'augmentation des soutiens étatiques s'est limitée à Fr. 60.-/ha net au lieu de Fr. 300.-/ha, sans compter que les coûts des engrais ont doublé au cours de 2 dernières années.

Depuis plusieurs années déjà, l'évolution des surfaces et des volumes mettent en évidence la problématique. En effet, depuis 1990, la surface des céréales s'est réduite de 25%. Les surfaces de céréales fourragères sont à ce titre nettement plus touchées (orge: -41%) que celles du blé, qui marquent tout de même un recul de 10%. En outre, la Politique agricole 2011 prévoit un recul supplémentaire des surfaces de terres ouvertes de 14%. Quant aux quantités produites, elles ont également continuellement régressé. Depuis 1998, la production de céréales fourragères a baissé de 150'000 t (-25%) et celle des céréales panifiables de 70'000 t (-11%).

En 2008, la FSPC avait déjà exigé l'arrêt de la baisse des droits de douane prévue pour le 1^{er} juillet 2009. Cette requête n'a pas été entendue par le Département fédéral de l'économie (DFE). Au contraire, l'Administration a augmenté massivement la pression sur la filière en introduisant en 2008 le système de protection à la frontière flexibilisé pour les céréales panifiables et en 2009 un nouveau système de protection à la frontière pour la farine. Au vu de la constellation actuelle des prix, la marge brute de la production céréalière va chuter. C'est pourquoi, nous craignons un fort recul des surfaces céréalières, alors qu'elles contribuent de manière considérable à la sécurité de l'approvisionnement et à la diversité des paysages.

Les producteurs refusent de supporter les conséquences de cette réduction des droits de douane, sans obtenir les compensations nécessaires. Ainsi, ils formulent à l'intention du DFE la mise en place urgente des exigences suivantes :

Catalogue d'exigences et de mesures urgentes

Les délégués de la Fédération suisse de producteurs de céréales exigent que la Confédération prenne les mesures suivantes :

1. Rehausser dès 2009 les paiements directs en faveur des terres ouvertes et cultures pérennes de Fr. 240.-/ha. Ainsi les soutiens totaux alloués aux grandes cultures doivent s'élever à Fr. 1'900.-/ha comme prévu dans le document stratégique « Céréales 2015 ».
2. Introduire dès 2010 une contribution supplémentaire pour le maintien d'un taux d'autoapprovisionnement approprié en céréales fourragères de Fr. 300.-/ha (recul du volume produit en Suisse de 17% entre 2004 et 2008).
3. Réintroduire le système de droit de douane fixe pour les céréales panifiables dans le cadre de la prochaine révision de l'Ordonnance sur les importations de produits agricoles en maintenant toutefois, la possibilité de réduire momentanément la charge douanière lorsque les prix augmenteraient de plus de 20%. (Une augmentation de 20% ou d'environ Fr. 10.-/dt correspond à une charge supplémentaire de 5 francs par consommateur et par an pour l'achat de pain).

Par ailleurs, les délégués ont pris des mesures permettant de garantir le financement de la Fédération. Celles-ci permettront d'éviter une augmentation des cotisations lors de la prochaine Assemblée ordinaire des délégués de cet automne. Pour terminer, les délégués ont accueilli positivement le concept de recensement des prix payés aux producteurs, dans la mesure où une information améliorée et plus transparente s'avère très utile pour les producteurs.

A relever encore la bonne participation à cette Assemblée avec près de 120 personnes, ceci malgré que les récoltes de l'orge aient débutés par endroit.

Berne/Chiètres, le 1^{er} juillet 2009

Pour de plus amples informations:

Fritz Glauser, Président

Olivier Sonderegger, Directeur

079 702 05 44

079 432 07 68